COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

DE VOS REPRESENTANTS DU PERSONNEL GARDOIS ELUS A LA CAPD

SNUIPP-FSU, SE-UNSA et SNUDI-FO

Ce lundi 8 février, vos délégués du personnel ont assisté à une CAPD d'une nature inédite, en visioconférence.

Alors qu'aucune CAPD ne s'est tenue depuis le mois de juin 2020, l'administration n'avait posé qu'un seul point à l'ordre du jour : les regroupements de conseils d'écoles qui ne nécessitent pas de discussion particulière.

En revanche, les organisations syndicales avaient prévu de poser de nombreuses questions diverses d'actualité comme cela est réglementairement prévu et auxquelles l'administration avait jusque-là toujours répondu.

Pour la première fois, le DASEN s'est contenté de lire l'intégralité de nos questions mais a refusé de répondre à la quasi-totalité d'entre elles.

Comme l'induit la loi de transformation de la fonction publique, le dialogue social se résume désormais à un échange de questions écrites excluant les débats en instance, au mépris des personnels qui attendent des réponses sur les sujets pour lesquels ils nous ont mandatés :

> Remplacement ; contractuels ; médecine de prévention ; temps partiel ; bonification handicap ; avancement et promotions de carrière ; accidents de service ; protocole sanitaire ; versement des indemnités (REP+, IPE, prime mobilité) ; dédoublement des GS ; direction d'école ; compte personnel de formation ; candidats au CAPPEI ; interlocuteur RH à la DSDEN ; situations particulières des personnels.

Nous tenons solennellement à vous alerter, d'une seule et même voix, que la CAP gardoise n'est plus qu'une chambre d'enregistrement des décisions de l'administration.

Ignorer les délégués du personnel à ce point, c'est mépriser toute la profession.

Nous ne pouvons accepter de servir de caution, car chaque coup porté au paritarisme est un coup porté à notre statut de fonctionnaire d'Etat et donc au service public d'Éducation.